



PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET PAUSE MÉRIDIANNE

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

ORGANISATEUR : COMMUNE DE VIVY

ADRESSE : ÉCOLE PUBLIQUE PRIMAIRE LA VÉTUSIENNE

RUE DE LA POITEVINIERE

49680 VIVY

TÉLÉPHONE : 02 41 52 52 36

MAIL : mairie@vivvy.fr / m.dorange@vivvy.fr

PRÉAMBULE :

Au-delà de son aspect réglementaire, le présent document se veut être un outil de travail pour l'ensemble des adultes intervenant auprès des enfants de l'école pendant l'accueil périscolaire et la pause méridienne.

Son contenu comporte les aspects obligatoires précisés dans le Code l'Action Sociale et des Familles et les parties jugées pertinentes par l'organisateur.

Pour l'équipe d'animation, c'est un document qui permet de préparer les grands axes de travail auprès des enfants et de s'y référer en cours d'année. Il n'est pas intangible : des orientations qui se révéleraient en cours d'exercice ne pas être appropriées ne seraient pas maintenues.

Il est bien sûr modifiable à chaque fin d'année scolaire en fonction du bilan réalisé, des nouvelles commandes et de tout changement qui interviendrait l'année suivante.

Il est à la disposition des familles qui peuvent le consulter sur le lieu d'accueil et également sur le site de la commune dans la rubrique *Enfance-Jeunesse / Périscolaire*. Il leur donne une visibilité de la démarche éducative choisie par l'organisateur en direction des jeunes vétusiennes et vétusiens.



SOMMAIRE :

- I) LE LIEU - LES ESPACES
 - 1) L'école élémentaire
 - 2) L'école maternelle
 - 3) Le restaurant scolaire et la bibliothèque

- II) LES TEMPS D'ACCUEIL ET LES ENFANTS CONCERNÉS
 - 1) Accueil périscolaire
 - 2) Pause méridienne

- III) LES OUTILS DU DIAGNOSTIC
 - 1) Le PEDT
 - 2) Les commandes municipales
 - 3) Le bilan de l'année écoulée

- IV) LA DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE
 - 1) Les axes pédagogiques
 - 2) Les pistes d'action
 - 3) L'échéancier

- V) L'ÉQUIPE
 - 1) Les accueils périscolaires matin et soir
 - 2) La pause méridienne

- VI) FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL
 - 1) Accueil périscolaire
 - 2) La pause méridienne

- VII) ÉVALUATION

I) LE LIEU - LES ESPACES.

Les enfants sont accueillis dans l'enceinte du groupe scolaire la Vétusienne. Celui-ci se compose de trois bâtiments :

1) L'école élémentaire :

Les enfants âgés de 6 à 11 ans ont la possibilité de profiter d'un grand hall avec tables et chaises, et également des sept salles de classe si nécessaire. Les sanitaires sont également utilisés.

L'extérieur est composé de plusieurs espaces : un terrain de hand-ball, un terrain de basket, un « théâtre » extérieur, un mur d'escalade, une table de ping-pong, des coins avec des tables et des bancs.

2) L'école maternelle :

Une salle de motricité et une salle avec tables, chaises et espaces agencés et adaptés aux activités des 3 – 6 ans sont utilisés quotidiennement par les enfants. En cas de nécessité, les deux salles de classe peuvent être mises à disposition. Le dortoir et les sanitaires sont également dans le bâtiment.

L'extérieur est composé de deux espaces avec une aire de jeux et un revêtement souple sur une partie des deux cours.

3) Le restaurant scolaire et la bibliothèque :

Le réfectoire est réparti en trois parties : la cuisine, la salle des 3 – 6 ans et la salle des 6 – 11 ans.

L'espace bibliothèque composé de canapés et fauteuils, est aussi doté de tables et de chaises pour des activités d'intérieur ainsi que d'un bureau. Ce lieu centralise tous les documents administratifs de l'accueil.

Deux tables et des bancs sont placés côté extérieur de la bibliothèque.

II) LES TEMPS D'ACCUEIL ET LES ENFANTS CONCERNÉS.

Tous les enfants scolarisés sur le groupe scolaire de l'école publique La Vétusienne, quel que soit leur situation familiale, sociale, physique ou mentale sont susceptibles d'être accueillis.

L'équipe d'animation intervient sur la totalité des journées scolaires, aux horaires suivants :

1) Accueils périscolaires :

- Matin : de 7h30 à 8h20
- Soir : de 16h30 à 18h30

2) Pause méridienne :

- De 12h à 13h50

III) LES OUTILS DU DIAGNOSTIC.

Les quatre points suivants contribuent à déterminer les objectifs du projet qui permettent de proposer une démarche pédagogique globale.

1) Le Projet Éducatif du Territoire :

Le Projet Éducatif du Territoire (PEDT) du Pays allonnais est coordonné par l'EVS nord saumurois, une association intercommunale. Dans le cadre de sa mise en œuvre le PEDT a déterminé trois objectifs principaux à travailler :

- Favoriser l'épanouissement des enfants à travers l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports.
- Développer l'apprentissage de la vie citoyenne
- Promouvoir la coéducation en renforçant les partenariats et les liens entre les différents acteurs de l'enfance.

2) Les commandes municipales :

Le respect et la démarche écocitoyenne font partie des valeurs fortes que défendent l'équipe municipale.

Le temps de repas est considéré comme un temps éducatif à part entière et la sensibilisation aux différents aliments et à l'équilibre alimentaire font partie intégrante des choix éducatifs de la collectivité.

Les élus ont fait le choix de donner une place essentielle à l'éducation, notamment en se donnant les moyens de déclarer auprès de la SDJES¹, l'ensemble de ses accueils. La valorisation des actions proposées en direction des enfants est un moyen de refléter la politique éducative de la commune.

3) Le bilan de l'année écoulée :

L'ensemble des intervenants sur les temps périscolaires s'accordent à dire que les objectifs fixés n'ont été que partiellement atteints.

L'équipe a donc décidé de ne pas se fixer de nouveaux objectifs mais de s'attacher à mettre en place les actions initialement prévues.

Une remise en cause collective et un changement d'approche doivent nous permettre de relancer une dynamique et proposer davantage aux enfants.

¹ Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Le thème de l'école : « les vestiges du passé » ne sera pas source de nouvelles actions mais s'intégrera dans le contenu de certaines.

IV) LA DÉMARCHE PEDAGOGIQUE.

1) Les axes pédagogiques :

- Sensibilisation à la lutte contre la violence verbale et physique et lutter contre le manque de respect
- Permettre aux enfants d'avoir accès à un panel important d'activités
- Favoriser la continuité éducative avec l'équipe enseignante
- Donner la possibilité aux enfants de 3 à 6 ans de pratiquer des activités avec les 6-11ans
- Favoriser la communication avec les familles
- Permettre aux encadrants de travailler ensemble
- Sensibilisation à l'équilibre alimentaire
- Adapter l'aménagement de l'accueil périscolaire élémentaire
- Sensibilisation à l'écocitoyenneté
- Valorisation des actions

2) Les pistes d'action :

- En direction des enfants
 - ➔ *Sensibilisation face aux problèmes de violence et de respect :*
 - Etablir des règles précises et les faire respecter
 - Faire respecter les mêmes règles en dehors et pendant les activités
 - Proposer des activités « théâtrales » sur ce thème
 - Augmenter le nombre d'activités encadrées
 - Avoir un discours identique en direction des enfants
 - Maintenir l'organisation mise en place pour le foot sur le temps de restauration scolaire (créneau par tranche d'âge et créneau filles).
 - Maintenir une vigilance permanente et être rigoureux dans la gestion des conflits

➔ *Permettre aux enfants d'avoir un panel d'activités important :*

- Modifier l'organisation et établir un planning d'activités pour l'ensemble des temps déclarés.
- Réfléchir collectivement aux activités à proposées afin d'évaluer la pertinence de ce qui est proposé : activités avec des groupes importants, varier la nature des activités : 6 enfants minimum pour les CP et 8 minimum pour le CE et CM pour les activités manuelles. Pour les maternels, proposer des activités manuelles le midi et des activités sportives le soir.
- Utiliser l'ensemble des espaces mis à disposition notamment la salle des coutures
- Faire appel à des intervenants extérieurs pour des activités spécifiques : associations culturelles ou sportives : exemple avec un intervenant musique et / ou yoga pour canaliser l'énergie des enfants sur le temps du midi.

➔ *Sensibilisation à l'équilibre alimentaire*

- Inciter les enfants à goûter à l'ensemble des aliments proposés
- Proposer des activités liées à l'alimentation : création ou commande de jeux, panneaux d'affichage
- Proposer des repas à thèmes plusieurs fois dans l'année
- Proposer des jeux avant, après, voire pendant le repas (épisodiquement) sur l'équilibre alimentaire
-

➔ *Adapter l'aménagement de l'accueil périscolaire élémentaire*

- Commander des jeux adaptés notamment aux 6-8 ans : jeux de construction, garage etc...
- Créer différents espaces

➔ *Sensibilisation à l'écocitoyenneté*

- Favoriser l'utilisation du matériel de récupération
- Développer des activités sur le respect de l'environnement
- Sensibiliser les enfants au gaspillage de l'eau : mettre en place un fonctionnement chez les maternels, dans les toilettes (jeu , musique etc...)
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire : concours de l'enfant qui gaspille le moins.

➔ *Développer les activités d'expression*

- Match d'impro
- Scénettes
- Pièce de théâtre

- En direction de l'équipe d'animation :
 - ➔ *Permettre aux encadrants de travailler ensemble :*
 - Se donner la possibilité de la mise en place d'un projet commun à toute l'équipe : spectacle ou autre (carnaval, expo)
 - Organiser des activités en binôme : à développer
 - ➔ *Permettre la mise en place d'activités communes entre les 3- 6 et les 6-11 ans :*
 - Proposer des activités qui permettrait la mise en place d'un système de tutorat, valorisant pour les plus grands et stimulant pour les petits.
- Relatives à la coéducation :
 - ➔ *Favoriser la continuité éducative avec l'équipe enseignante*
 - Avoir des règles de vie identiques
 - Favoriser la communication par le biais de relations quotidiennes et de transmissions d'informations : concernant les enfants, les familles, les locaux.
 - Adapter certaines activités en rapport avec le thème et / ou le projet d'école : la nature
 - ➔ *Favoriser la communication avec les familles et valorisation*
 - Permettre aux parents de venir récupérer leur enfant à l'intérieur de la structure
 - Favoriser la communication orale
 - Organiser un/des événements festifs avec invitation des familles : spectacle, carnaval, expo, de œuvres, expo photos, journal, vidéo.

3) L'échéancier

- De septembre à octobre :
 - ➔ *Proposer des activités variées (sport, manuelles, culturelles etc...)*
 - ➔ *Organiser un événement festif simple avant chaque période de vacances*
- De novembre à la fin de l'année scolaire :
 - ➔ *Prolonger ce qui a été proposé depuis septembre*
 - ➔ *Mise en place et réalisation d'un projet commun à toute l'équipe*

V) **L'EQUIPE.**

L'équipe d'animation est encadrée par Matthieu DORANGE, animateur territorial, responsable enfance -éducation de la commune de Vivy.

Les encadrants, tous diplômés ou stagiaires, sont répartis sur les différents temps d'accueil :

1) **Les accueils périscolaires matin et soir :**

- Les 3 – 6 ans :
 - ➔ Nathalie Bulté : ATSEM – CAP Petite Enfance
 - ➔ Murielle ANJUBAULT : ATSEM – CAP Petite Enfance
- Les 6 – 11ans :
 - ➔ Flore FROGER : ATSEM - CAP Petite Enfance
 - ➔ Daphné CHARPENTIER : ATSEM – CAP Petite Enfance
 - ➔ Céline Hue : stagiaire CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance
 - ➔ Lily-Rose Berry : stagiaire CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance
 - ➔ Enola Huart : stagiaire CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance

2) **La pause méridienne :**

- Les 3 – 6 ans :
 - ➔ Madianna BOURDIN : ATSEM – CAP Petite Enfance
 - ➔ Murielle ANJUBAULT : ATSEM – CAP Petite Enfance
 - ➔ Servane BOULORD, Orlane CELLIER et Doria FOURNIER (1 sur 3 en alternance)
 - ➔ Emilie BREC : animatrice BAFA
- Les 6 - 11ans
 - ➔ Corentin BOBIN : animateur - BAFA
 - ➔ Mathieu CARREZ : animateur - BAFA
 - ➔ Ophélie PETIT : animatrice - BPJEPS LTP
 - ➔ Servane BOULORD, Orlane CELLIER et Doria FOURNIER (2 sur 3 en alternance)
 - ➔ Flore FROGER : ATSEM - CAP Petite Enfance
 - ➔ Un animateur différent chaque jour du service jeunesse de l'EVS : BPJEPS

VI) FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL.

1) Les accueils périscolaires :

- Accueil du matin : 7h30 à 8h20 :
Les enfants ont la possibilité de faire des activités calmes, libres ou encadrées.
Les activités physiques ne sont pas proposées le matin.
- Accueil du soir : 16h30 à 18h30 :
Les enfants prennent leur goûter (fourni par les familles).
Les animateurs proposent aux enfants, selon un planning établi, des activités intérieures et/ou extérieures.
Pour les 6 – 11 ans, un temps dédié aux devoirs est proposé, uniquement sur la base du volontariat. Cette initiative ne rentre en aucun cas dans le cadre d'une étude surveillée, d'une étude dirigée ou d'une aide aux devoirs.

2) La pause méridienne :

- Pour les 3 – 6 ans : 1^{er} service
 - ➔ Déjeuner de 12h à 12h30
 - ➔ Activités et jeux libres de 12h30 à 13h15
 - ➔ Sieste pour les enfants de petite et moyenne section à partir de 13h15
 - ➔ Jeux libres et / ou activités pour les enfants de grande section jusqu'à 13h50
- Pour les 6 – 11 ans : 1^{er}, 2^{me} et 3^{ème} service
 - ➔ Les enfants scolarisés en CP déjeunent au 1^{er} service
 - ➔ Les enfants scolarisés en CE1 et CE2 déjeunent entre 12h30 et 13h
 - ➔ Les enfants scolarisés en CM1 et CM2 déjeunent entre 13h et 13h30
 - ➔ Les activités pour les CM1 et CM2 se déroulent entre 12h et 13h
 - ➔ Les activités pour les CE1 et CE2 se déroulent entre 12h30 et 13h30
 - ➔ Les activités pour les CP se déroulent entre 12h30 et 13h30
 - ➔ Les enfants qui ne font pas d'activité encadrée sont en jeux libres sous la surveillance d'adultes.

VII) ÉVALUATION.

Il ne s'agit pas de faire une seule évaluation à la fin de l'année scolaire.

Il ne sert à rien d'attendre le mois de juin et de modifier la méthode prévue pour l'année suivante si celle-ci ne donne pas les résultats escomptés.

L'évaluation se fait quotidiennement : les encadrants sont conscients de ce qui fonctionne ou pas.

Les temps de réunion prévus avant chaque période de vacances serviront à faire un bilan sur l'évolution des actions et du fonctionnement quotidien : les difficultés rencontrées, les points à améliorer, décider de ce qu'on doit changer et de ce que l'on doit maintenir. Ces

temps de travail ne doivent se traduire par des simples constats mais également des propositions de nouvelles actions en fonction des observations.
Il ne sera pas nécessaire d'attendre la fin d'une période scolaire si un changement s'avère essentiel dans l'intervalle.



